



## **« PORTES OUVERTES » SUR LE GUIDE DE COHABITATION : VENEZ VOUS INFORMER ET ECHANGER SUR LA MISE A JOUR**

Malartic, le jeudi 28 juillet 2016

Chers citoyens, chères citoyennes de Malartic,

Le Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic vous invite cordialement à venir vous informer et échanger avec nos ressources professionnelles quant aux dernières modifications apportées au Guide de cohabitation.

Ces rencontres vous permettront d'obtenir tous les détails sur la mise à jour du guide, de connaître les montants des compensations rétroactives et annuelles, ainsi que d'obtenir les réponses à vos questions spécifiques.

Nous pourrions aussi discuter de vos possibles cas particuliers d'application et partager avec vous l'information quant aux modalités de la période d'inscription officielle et de la mise en application du Guide de cohabitation, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

### **Les portes ouvertes auront lieu du 2 au 19 août inclusivement**

à l'un des trois endroits suivants :

<b>Local du Comité de suivi Canadian Malartic</b> <i>866, rue Royale – suite 103</i>	<b>À l'hôtel de Ville de Malartic</b> <i>901, rue Royale</i>	<b>Local de relations avec la communauté de MCM</b> <i>650, rue Royale</i>
<b>Heures d'ouverture</b> Lundi au vendredi 8 h à 12 h et 13 h à 15 h	<b>Heures d'ouverture</b> Lundi au vendredi 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30	<b>Heures d'ouverture</b> Lundi au jeudi 8 h 30 à 16 h 30 Vendredi 8 h à 12 h Jeudi soir 17 h à 19 h

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer et que vous désirez nous rencontrer, contactez-nous afin que nous puissions organiser une rencontre directement à votre résidence.



### **Des modifications qui répondent aux commentaires exprimés :**

Depuis le 31 mai dernier, le Groupe de travail s'est efforcé d'ajuster le contenu du Guide, toujours afin de favoriser la cohabitation entre la mine Canadian Malartic et les citoyens de Malartic. Voici donc les principales modifications apportées :

#### **Programme de compensation des impacts :**

- Des compensations individuelles (pour chaque résident, enfant inclus);
- Des compensations égales entre le propriétaire et le locataire pour le lavage de vitres.

#### **Lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés principales à Malartic :**

- Un processus simplifié afin de réduire les délais;
- Une admissibilité universelle :
  - Offert à tous les résidents du quartier sud (Zone A), incluant les locataires qui ne sont plus en mesure de cohabiter avec la mine
- Une garantie d'acquisition à la juste valeur marchande pour chaque citoyen désirant vendre sa propriété ;
- Un engagement à développer une vision de revitalisation du quartier sud pour faire de ses citoyens des gagnants d'y habiter.

### **Rappel :**

En février dernier, le *Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic* s'était engagé à développer et à mettre en œuvre un *Guide de cohabitation* d'ici la fin de l'été 2016. Lors des séances d'information et de consultation du 15 mai dernier et des audiences publiques du BAPE, le Groupe de travail avait réitéré son engagement de retourner vers la population avec la mise à jour du Guide de cohabitation.



Janie Chabot Lagacé,  
secrétaire  
819-757-2118  
info@comitesuivicm.org

Martin Ferron, maire  
819-757-3611  
info@ville.malartic.qc.ca

Amélie Foucault ou Josie  
Mongrain, conseillères aux  
relations communautaires  
819-757-2225, poste 3425  
relationscommunautaires  
@canadianmalartic.com